

COMPTE RENDU
REUNION DE BUREAU
du 28 février 2007

ORDRE DU JOUR

- Travail sur l'intérêt communautaire
- Etude de faisabilité chaufferie bois
- Règlement redevance ordures ménagères
- Préparation budgétaire
- Délégations au Bureau
- Questions diverses

Monsieur **Denis MAILLOT** — **Conseiller Général** et **Président** de la Communauté de Communes
du BASSIN de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES - **Maire** de VIEVILLE
5 Place de Verdun – 52310 Viéville – Tél/Fax : 03.25.01.48.59.
e-mail : cc.bbvf@laposte.net

Le 28 février 2007, à 20 heures 30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Mairie de Viéville, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes et Mrs Marie-Thérèse DORE, Gilbert KUHNER, Marie-Claude MENGUE, Michel COURAGEOT, Jean-Yves ROY, Michel MENETRIER, Patrice VOIRIN, Denis DURUPT, Michel PAULIN membres du Bureau.

Etait excusé : M. Philippe LESEUR

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 10

Membres Votants : 10

❑ **Travail sur l'intérêt communautaire**

Monsieur Roy rapporte les modifications proposées par la 1^{ère} commission concernant la définition de l'intérêt communautaire des statuts.

Il est proposé de considérer comme zones restant dans le domaine communal les zones existantes de Bologne (zone de la gare hors zae de la Communauté de Communes), le parc d'activité de Froncles et la zone d'activité de Marbéville (hors extension). Toute nouvelle zone d'activité nécessitant l'acquisition de terrain ou de friches industrielles sera déclarée intercommunautaire. L'entretien des voiries des zones d'activité reste du domaine de compétence des communes.

Cette proposition de modification des statuts sera soumise à l'approbation du prochain conseil de communauté.

Concernant la 4^{ème} commission, le Président propose de scinder cette compétence en une partie « tourisme » et une partie « sport et culture ». La définition des statuts n'ayant pas encore été validée par la commission, cette modification statutaire interviendra lors du conseil de communauté organisé pour le vote du budget. Le Président demande d'ores et déjà à ce que soit étudié l'inclusion dans les statuts, de la compétence en matière d'intervention pour la mise en valeur du château de Vignory. Il expose à ce titre, l'opportunité qui est offerte à la communauté de communes de réaliser, par le biais d'un chantier d'insertion avec Poinfor, la restauration d'une partie de la tour du château. Le montant total est estimé à 200 000 € sur lesquels viennent en déduction des subventions de la DRAC, du Conseil Général... Après délibération, les membres du bureau acceptent à l'unanimité le principe de ce chantier d'insertion qui restaurerait une partie du château sur une période d'une année.

Pour ce qui concerne la compétence « action sociale », il est proposé d'inclure dans les statuts la construction de la MARPA. Différentes études ont démontré qu'il était plus avantageux financièrement que la Communauté de communes soit maître d'ouvrage de la structure. Le CIAS en sera gestionnaire.

❑ **Etude de faisabilité chaufferie bois**

Suite au transfert de la compétence «développement durable : Production, distribution d'énergie : création de réseaux de chaleur », le Bureau accepte à l'unanimité la réalisation d'une étude de faisabilité à ce sujet, sur la commune de Froncles. Proposition en sera faite aux membres du conseil de communauté lors de la prochaine assemblée.

❑ **Règlement redevance ordures ménagères.**

Le Président soumet aux membres du Bureau une proposition de règlement intérieur concernant la mise en place de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères. Après modifications ce document est approuvé à l'unanimité.

Une modification est apportée au montant de la redevance fixée pour les activités professionnelles. En effet, de nombreuses remarques des personnes concernées font apparaître une charge disproportionnée au regard du service rendu (beaucoup de professionnels utilisent la déchetterie pour leur déchets liés à leur activité). Cependant, considérant qu'aucune catégorie professionnelle ne peut être exonérée à partir du moment où le service est à sa disposition, les membres du Bureau décident de fixer le montant à 85 € / an pour les

professionnels de Bologne et Froncles et 77 € / an pour les professionnels des autres communes. De même, il est proposé d'imposer les collectivités territoriales ainsi que les administrations présentes sur le territoire.

Les membres du Bureau précisent que la collecte bi-hebdomadaire sur Froncles et Bologne provient d'une demande faite par les communes lors de la création du syndicat pour la collecte des ordures ménagères. Le marché étant passé avec la société prestataire, il n'est pas possible, pour l'instant, d'unifier la périodicité du ramassage sur la Communauté de Communes.

Une demande est formulée par M. Durupt concernant la prise en charge d'un employé communal pour la préparation de la collecte des ordures ménagères sur Vignory. En effet, une rue du village étant inaccessible par le camion de ramassage, un employé est chargé d'installer puis de déplacer des containers vers la rue principale. Les membres du Bureau affirment qu'il s'agit d'un service rendu par la commune à l'utilisateur, du fait de l'éloignement de l'habitation par rapport à l'arrêt du camion de ramassage. Ce cas se retrouve au niveau de toutes les communes qui possèdent des impasses ou ruelles étroites.

□ **Préparation budgétaire**

La préparation du budget fera l'objet d'une réunion de bureau spécifique. Cependant, des délibérations doivent être prises lors de la prochaine assemblée concernant le budget de la Communauté de Communes, à savoir :

Ouverture d'une ligne de trésorerie liée au paiement par avance de la participation aux SMICTOM.

Une ouverture de crédits par anticipation du budget pour l'acquisition des terrains de la zone horticole de Vraincourt. Montant n'excédant pas 25% des prévisions des dépenses d'investissement en 2006.

□ **Questions diverses**

Monsieur Ménérier informe qu'il a sollicité un avis de principe auprès des Maires et conseils municipaux concernant la mise en place d'un circuit de randonnée motorisée.

Au niveau de la création de grosses structures dans le domaine de la culture ou du sport, Monsieur Maillot informe qu'il souhaiterait mettre en place un système de fonds de concours. En effet, les financeurs souhaitent que des dossiers type « complexe sportif » soient sous une maîtrise d'ouvrage intercommunautaire. Cependant, afin de ne pas pénaliser les communes plus petites qui ne profiteraient pas totalement de ces structures et considérant que les bourgs centres pourraient réaliser seuls ces établissements, le Président propose de faire participer financièrement ces communes (Froncles ou Bologne) par le biais de fonds de concours.

Programmation des réunions à venir : le Président souhaite mettre en place un calendrier des réunions de Bureau et d'assemblée communautaire pour l'année entière. Pour le premier trimestre il est décidé de retenir les dates suivantes :

- Assemblée générale le 08/03/07 à 20h30 à Froncles.
- 4^{ème} commission le 22/03/07 à 18h00 à Soncourt sur Marne.
- Bureau le 29/03/07 à 20h30 à Vouécourt.
- Assemblée générale le 12/04/07 à 20h00 à Vignory.